



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 15

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 09/06/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 juin 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le quinze juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, MM. MARSAN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN (a procuration pour M. DUCASSE), Mme GARRIDO (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. DUPLA, Mme ULMANN.

Etaient excusés : Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. LAMOTHE), THIEBLIN (a donné procuration à Mme GARRIDO), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), M. DUCASSE (a donné procuration à M. GOSSELIN).

Absents non excusés : Mme DUBOIS-MAURY, M. BRUEY.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°16

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Zone artisanale de MOUNEOU – cession d'une parcelle à la CCPT

Comme vous le savez les dispositions de la loi NOTRE ont confié les zones artisanales et d'activités aux communautés de communes.

A ce titre sur le deuxième semestre 2017, il conviendra après examen de la CLECT de procéder au transfert notamment des voiries de la Zone de MOUNEOU à la CCPT.

Par ailleurs, toujours dans le respect des dispositions de la loi NOTRE et de réglementation en la matière, la commune étant propriétaire d'une parcelle (A n° 2294 d'une contenance de 6 712 m2), lot constructible destinée à la vente d'une valeur estimée par la DDFIPL service des domaines à 47 000 €, il convient de céder cette dernière à la CCPT qui a confirmé son intention de l'acquérir.

Aussi, il est proposé à notre assemblée, en application de la Loi NOTRE et de la réglementation applicable en la matière, d'autoriser la vente à la CCPT, et d'autoriser M. le Maire à intervenir à signature de tous les documents s'y rapportant.

.../...



Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable.

PRÉCISE que l'avis des domaines a été sollicité le 7 juin 2017.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES